



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour  
**LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015**

<b>TITRE DE LA MESURE</b>	Créer des Alliances pour la solidarité permettant une meilleure prise en charge de la lutte contre la pauvreté par les milieux	<b>N° DE LA MESURE</b>	1.1
<b>ORIENTATION DU PSIS</b>	Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux		
<b>MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

## DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
- Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

Lancé en juin 2010, le PSIS prévoit la création des Alliances pour la solidarité, financées par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Une Alliance pour la solidarité est une entente signée entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et une Conférence régionale des élus (CRÉ), la Ville de Montréal ou la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). Les Alliances pour la solidarité visent à favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs ainsi qu'à soutenir la coordination, la planification et la réalisation d'actions structurantes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Dès l'été 2010, un montant de 1,2 M\$ a été mis à la disposition des régions afin d'amorcer la démarche de concertation et de commencer l'élaboration d'un plan d'action. Concernant la Ville de Montréal, 12,5 M\$ ont été versés en continuité de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les travaux ont eu cours dans les régions tout au long de l'année 2010-2011.

## COÛT DE LA MESURE

2004-2005 : s. o.  
 2005-2006 : s. o.  
 2006-2007 : s. o.  
 2007-2008 : s. o.  
 2008-2009 : s. o.  
 2009-2010 : s. o.  
 2010-2011 : 13,7 M\$

## CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2005 : s. o.  
 2005-2006 : s. o.  
 2006-2007 : s. o.  
 2007-2008 : s. o.  
 2008-2009 : s. o.  
 2009-2010 : s. o.  
 2010-2011 : Acteurs régionaux, supralocaux et locaux concernés par le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## ÉTAPES À VENIR

- Échanges et soutien aux CRÉ – signature des Alliances pour la solidarité.
- Suivi des plans d'action régionaux qui sont à la base des Alliances.
- Production d'un rapport d'activités annuel par les CRÉ.
- Production d'un bilan de l'intervention.
- Évaluation de l'intervention territoriale.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

La majorité des sommes consenties au FQIS (93 %) vise à soutenir des actions à l'échelle locale, régionale et en milieu autochtone.

## ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS  Cette mesure n'est pas désignée ADS

Le gouvernement s'est engagé à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à certaines actions du Plan d'action, dont les Alliances pour la solidarité. Le MESS et le Secrétariat à la condition féminine (SCF) offrent des outils et du soutien pour faciliter l'application de l'ADS lors de l'élaboration du plan d'action régional. Un outil intitulé *Analyse différenciée selon les sexes dans les plans d'action régionaux liés aux Alliances pour la solidarité* a été conçu en collaboration avec des professionnels provenant de différentes CRÉ afin de le rendre accessible, concret et adapté aux réalités régionales. Depuis trois ans, le SCF offre aux CRÉ des services de sensibilisation, de formation et d'accompagnement dans ce domaine. L'unité régionale du SCF se met également à la disposition des CRÉ pour toute demande d'accompagnement en ce qui a trait à l'ADS.